



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIRAUT, Maire.

Nombre de Conseillers :		Conseillers Présents (Dans l'ordre du tableau)		
Présents :	13	Lionel GUIRAUT	Alain NICOLAS	
Absents :	10	Alexandre KWIATEK	Albert TURRA	
Procuration(s) :	3	Elodie MULLER	Marc CELESTE	
Présents ou représentés	2	Fabrice BLUM	Laurent EHLINGER	
	12	Michel PETIT	Didier HANRIOT	

Madame Coralie BATISTA absente excusée, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Lionel GUIRAUT,  
Monsieur Clément FOLMER absent excusé, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Michel PETIT,  
Madame Emilie BEREZECKI absente excusée, n'a pas donné procuration pour ce conseil municipal.

### DCM n° 01/24 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 23 octobre 2023 sans remarques ni commentaires particuliers.

### DCM N° 02/24 – RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer à la secrétaire de mairie l'indemnité de 4 % du produit de la location à répartir pour confection des listes annuelles.
- Décide d'attribuer au receveur municipal l'indemnité de 2 % sur les recettes à répartir et de 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Ces montants sont identiques à ceux versés jusqu'à présent chaque année. (cf : DCM 76/14)

### DCM n° 03/24 – CONTRAT JVS

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de contrat de JVS pour un montant annuel de 4.752 euros TTC.

### DCM n° 04/24 – AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Après discussion et en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.
- Demande de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

### DCM n° 05/24 – TABLEAUX DES EMPLOIS COMMUNAUX

Après discussion et en avoir délibéré le conseil municipal valide le tableau des emplois tel que proposé, celui-ci intègre le début de contrat de Madame Aude GAUTIER DE LAHAUT en date du 8 janvier 2024.

### DCM n° 06/24 – PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Après discussion et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours pour la rentrée 2024.

### DCM n° 07/24 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2024

Après délibérations, considérant le besoin de réaliser les investissements pour le bon fonctionnement des services, le conseil municipal approuve l'ouverture anticipée des crédits au titre du budget 2024 comme proposé par Monsieur le Maire.

### DCM n° 08/24 – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE POSE DES COUSSINS BERLINOIS

Après discussion et en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de pose des coussins berlinois avec le département de la Moselle.

### DCM n° 09/24 – DEVIS ET ACHATS DIVERS

Après discussion et en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire décide de retenir :

- Le devis de bureau vallée pour 2 panneaux d'affichage de 12 \* A4 pour 2 \* 269,99 Euros et 1 panneau de format 4\*A4 pour 114,99 Euros.
- Le devis de devis Manuttan Collectivités pour un miroir d'agglomération de 80 x 60 cm 384 euros TTC.
- Le devis Froid 2000 pour une armoire froide positive de 1400 litres pour 3 108 euros.

### DCM n° 10/24 – SUBVENTIONS ET ADHESIONS

Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer la somme de 200 Euros à l'UNC DE VIGY ET ENVIRONS au titre de l'année 2024.

Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité considère qu'il revient d'un choix personnel et individuel d'attribuer un don à l'association française des sclérosés en plaque, et ne souhaite donc pas la subventionner au titre de l'année 2024.

Après en avoir échangé et discuté, le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à La Vie Communale et Départementale pour une cotisation annuelle de 139,80 Euros.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la demande de cotisation à la MATEC et charge Monsieur le Maire de payer la cotisation.

## URBANISME

Urbanisme : Points sur les différents dossiers d'urbanisme déposés en Mairie

## DIVERS – INFORMATIONS DIVERSES

- La commission finances examinera dès février la proposition de DCM de prime d'achat exceptionnelle.
- Concertation du public pour les ZAENR à venir, après réunion de la commission urbanisme.
- Mr Marc CELESTE et Mr Alexandre KWIA TEK sont référents géocoœur pour la commune
- Estimation du coût d'aménagement du local technique du four à pain pour l'association La Meute
- Nettoyons notre village les dates retenues sont les 15 et 16 mars 2024
- Recensement, Chiffres officiel de l'INSEE : 527 habitants

- Affichage panneau de la MAIRIE et Place des Drâhés
- Dossier réunions du Conseil Municipal
- Madame N. RECHT, correspondante locale du R.L.

Vu par nous, Lionel GUIRAUT Maire de Sanry-lès-Vigy  
pour être affiché conformément aux dispositions légales.  
à Sanry-lès-Vigy, le 3 février 2024.

